



ASBL Comité scolaire Institut Saint Jean-Baptiste de La Salle - Sainte Trinité

Ecoles lasalliennes

Appel à candidatures pour la fonction de Conseiller(ère) en prévention de (minimum) Niveau 3¹

Le Pouvoir organisateur « Comité scolaire Institut Saint Jean-Baptiste de La Salle – Sainte Trinité » cherche sa prochaine conseillère en prévention ou son prochain conseiller en prévention.

Actuellement, cinq établissements scolaires dépendent du même pouvoir organisateur, répartie dans trois bâtiments :

- une école secondaire située Rue Moris 19 à Saint Gilles,
- quatre écoles fondamentales, à savoir une école primaire (P3-P6) située Rue Moris, 19 à Saint-Gilles, une école maternelle / P1- P2, située Rue d'Espagne, 54 à Saint-Gilles, une école située Avenue de la Couronne, 105 à Ixelles et enfin une école située Rue du Nid, 8 à Ixelles.

La charge de travail pour la fonction est estimée à un mi-temps.

1. Comment postuler ?

Date présumée d'entrée en fonction : le plus rapidement possible

Le/la Conseiller/ère en prévention répartit ses missions dans les différentes implantations. Le/la Conseiller(re) en prévention disposera d'un bureau au sein d'une des implantations, son horaire est à déterminer avec les Directions et le Pouvoir Organisateur.

Destinataires de l'appel : toute personne disposant de la formation nécessaire pour l'exercice de cette fonction et disposant d'au minimum le niveau 3 dans la classification des niveaux pour un conseiller en prévention.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par e-mail, contre accusé de réception :

à Monsieur Marc Bertrand, président du PO, marc.bertrand@gmail.com.

au plus tard le **vendredi 20 novembre 2026 à 18h00**.

Le dossier de candidature comportera :

- un CV détaillé
- une note de 2 à 3 pages maximum dans laquelle le/la candidat/te présentera ses motivations et sa vision de la fonction.
- le cas échéant, une copie des attestations de formation pouvant s'avérer utile à la fonction.

¹ Le niveau 3 est le niveau de base, c'est-à-dire le premier niveau accessible et à acquérir par toute personne souhaitant se former à la fonction

2. Missions du/de la Conseiller/ère en prévention.

Garant de la sécurité des services prestés et du travail accompli, le/la Conseiller/ère en prévention assiste l'employeur et fait en sorte que celui-ci réponde aux exigences légales en matière de sécurité, de salubrité et de bien-être, à tous les niveaux. Il/elle concourt à l'amélioration et à la protection du bien-être des travailleurs, dans une approche dynamique de gestion des risques.

A ce titre, en accord avec la ligne hiérarchique constituée par les Directions et le Pouvoir Organisateur, il/elle :

- développe la sécurité et collabore à l'élaboration d'un plan de prévention et transmet des avis et conseils à l'employeur par rapport à la stratégie définie par les Directions et le Pouvoir Organisateur,
- collabore à la mise en place d'une « culture de la sécurité » et est une personne de référence en matière de prévention auprès des Directions, du Pouvoir Organisateur et des membres du personnel,
- collabore aux analyses de risques telles que définies par la législation en lien avec la formation du niveau de base (Niveau 3), avec l'aide du Service Externe de Prévention et de Protection au Travail auquel le Pouvoir Organisateur est affilié,
- s'inspire des outils et pratiques développés par le SeGEC pour la politique de prévention dans ses écoles et les applique de manière harmonisée dans les différentes implantations,
- développe les contacts, tant internes qu'externes, afin d'optimiser les plans de prévention ; dans cette perspective, il/elle est amené/ée à établir des contacts avec les éducateurs-économistes,
- collabore avec le Service Externe de Prévention et de Protection au Travail dans le cadre, notamment, des questions relevant de la Médecine du travail,
- veille, par sa présence régulière sur les différentes implantations, au respect des conditions légales et réglementaires de sécurité, en collaboration avec le Pouvoir Organisateur et les Directions,
- contribue au moins une fois par an à une analyse de risques des différents lieux et postes de travail sous l'aval du Service Externe de Prévention et de Protection au Travail,
- participe au Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) et en assure le secrétariat,
- collabore à la rédaction, sous délégation des Directions et du Pouvoir Organisateur, les documents et rapports officiels prévus par la Loi sur le Bien-être au Travail, dont le Plan Global de Prévention et le Plan Annuel d'Action,
- est consulté par les Directions quant à la formation continue des membres du personnel.

3. Compétences techniques et comportementales attendus.

C1. Faire preuve de loyauté institutionnelle, avoir le sens du bien commun et du projet collectif,

C2. Être capable de travailler en équipe,

C3. Être capable de communiquer avec les membres du personnel, les Directions et le Pouvoir Organisateur,

C4. Travailler de manière précise et rigoureuse, dans le respect des réglementations et procédures,

C5. Respecter les échéances et les délais,

C6. Faire preuve du sens de l'organisation, d'esprit critique, d'esprit d'initiative, de capacité à s'adapter et de maîtrise de soi,

C7. Connaître et/ou se former à la législation spécifique (Loi du 04 août 1996 relative au bien-être au

travail, AR du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, AR du 3 mai 1999 relatif aux missions et au fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail,

C8. Se tenir informé des lois et réglementations relatives à la fonction, en assurer une veille, établir et suivre un plan de formation,

C9. Être capable d'organiser et d'archiver des documents et dossiers, maîtriser et/ou se former à l'utilisation d'outils de planification et de suivi (tableaux de bord ...),

C10. Disposer de bonnes connaissances des logiciels Word, Excel et PowerPoint.

4. Conditions d'accès à la fonction.

- Avoir suivi ou s'engager à suivre la formation spécifique et la certification de Conseiller(ère) en prévention de minimum Niveau 3
- Être capable de se rendre sur les différentes implantations,
- Avoir répondu à l'appel à candidatures.